



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles vétérinaires

Question orale n° 1067

## Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et à la ruralité sur le nombre de places proposées aux concours vétérinaires en 2005. La réforme des classes préparatoires à l'entrée dans les écoles vétérinaires, qui sont passées de un an à deux ans depuis la rentrée universitaire 2003, provoque une période de transition avec une diminution du nombre de places offertes au concours. Les étudiants, entrés en classes préparatoires en septembre 2003, se présenteront donc au concours A option générale en juin 2005. Le concours 2004 n'a donc été ouvert qu'aux seuls redoublants des classes préparatoires en un an, qui avaient échoué en 2003. Cette réforme a pour but une croissance maîtrisée des effectifs tout en garantissant la qualité de la formation. Les étudiants peuvent désormais se présenter également au concours commun d'entrée dans les écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA). La nouvelle « prépa » forme mieux à la diversité des métiers, en particulier dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition animale. Mais cette modification s'accompagne en même temps d'une réduction des places disponibles pour les candidats aux concours B et C. Le concours B s'avère le plus pénalisé avec un nombre de places fixé à 20, contre 38 auparavant. Plus de 400 étudiants en France consacrent cette année scolaire à le préparer, et la réduction de près de moitié de leurs chances est douloureusement ressentie, d'autant que la décision intervient en cours d'exercice. Ils réclament donc que le nombre de places au concours B et C, déjà inférieur par rapport à celui de la filière classique du concours A, soit maintenu. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il pense réserver à cette demande légitime.

## Texte de la réponse

### NOMBRE DE PLACES OFFERTES AUX CONCOURS VÉTÉRINAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Louis Fagniez, pour exposer sa question, n° 1067, relative au nombre de places offertes aux concours vétérinaires.

**M. Pierre-Louis Fagniez.** De nombreux étudiants inscrits à la rentrée de septembre 2004 à la préparation des concours vétérinaires font actuellement part de leur plus vive inquiétude face à une réforme qui leur a été dévoilée en cours d'année universitaire.

En effet, la réforme des classes préparatoires à l'entrée dans les écoles vétérinaires - deux années de préparation depuis la rentrée universitaire 2003 au lieu d'une seule auparavant - implique une période de transition avec une diminution du nombre de places offertes au concours.

Les étudiants entrés en classes préparatoires en septembre 2003 se présenteront donc au concours A option générale en juin 2005. Le concours 2004 n'a donc été ouvert qu'aux seuls redoublants des classes préparatoires en un an, qui avaient échoué en 2003.

Cette réforme a pour but une croissance maîtrisée des effectifs tout en garantissant la qualité de la formation. Les étudiants peuvent désormais se présenter également au concours commun d'entrée dans les écoles nationales supérieures agronomiques - ENSA - et les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles - ENITA. La nouvelle " prépa " forme mieux à la diversité des métiers, en particulier

dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition animale.

Mais cette modification s'accompagne en même temps d'une réduction des places disponibles pour les candidats aux concours B et C. Le concours B s'avère le plus pénalisé avec un nombre de places fixé à 20, contre 38 auparavant. Plus de 400 étudiants en France consacrent cette année scolaire à le préparer, et la réduction de près de moitié de leurs chances est, on le comprend, douloureusement ressentie, d'autant que la décision intervient en cours d'exercice.

Cette voie a bien souvent été choisie dès le baccalauréat ; il s'agit donc d'un choix mûrement et longuement réfléchi. La filière choisie apporte une ouverture d'esprit et une culture générale utiles à la future profession. Les étudiants développent leurs connaissances en chimie, biologie, français, mathématiques et anglais.

Privilégier à ce point le recrutement des jeunes issus des classes préparatoires classiques paraît d'autant moins légitime que les biologistes qui intègrent la formation après un DEUG demeurent parmi les meilleurs dans leur spécialité et doivent affronter une sélection féroce pour y parvenir.

La volonté affichée des écoles de diversifier leur mode de recrutement n'est donc pas appliquée.

Or, 2003 avait déjà été une année propice au concours A avec un *numerus clausus* permettant une réussite de 28 % des élèves, pourcentage bien supérieur à celui de 9,5 % constaté pour le concours B. Compte tenu de l'investissement considérable et des sacrifices demandés, il est démotivant pour ces étudiants méritants de voir les règles du jeu ainsi modifiées à leur insu. Il leur est désormais impossible de changer d'orientation.

Ils réclament donc que le nombre de places aux concours B et C soit maintenu. Cela ne représenterait - pour revenir à 38 à partir de 20 - qu'un nombre additionnel de 18 places pour l'ensemble des quatre écoles vétérinaires.

M. le ministre de l'agriculture est-il prêt à reconsidérer sa décision afin de répondre à la demande bien compréhensible de ces étudiants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État.

M. Renaud Dutreil, *ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État*. Monsieur le député, mon collègue de l'agriculture m'a prié de vous transmettre sa réponse.

Vous l'avez m'interrogé sur le nombre de places qui seront offertes aux concours B et C d'admission dans les écoles nationales vétérinaires de la session de 2005.

Les classes préparatoires vétérinaires sont passées d'un an à deux ans depuis la rentrée universitaire de 2003.

Cette réforme du cursus vétérinaire a été longuement discutée et préparée, dans la concertation avec les services du ministère chargé de l'agriculture, ceux de l'éducation nationale, les équipes enseignantes et la profession vétérinaire.

Cette réforme ne prend personne au dépourvu.

Je suis navré, vous dit mon collègue de l'agriculture, que les personnes qui vous ont interpellé aient découvert cette réforme et ses répercussions cette année, alors qu'elle a été longuement débattue et que les équipes enseignantes l'ont expliquée aux étudiants, qui ne pouvaient donc pas la considérer comme une nouveauté.

En 2003, lorsque les modalités de cette réforme ont été définies, il a été décidé de ne pas avoir d'année blanche, sans recrutement - ce qui aurait pu être le cas compte tenu de la réforme -, mais de mettre en place une période de transition en 2004 et 2005 avec des recrutements, par nécessité, inférieurs en nombre.

Cela affecte toutes les voies d'accès du concours. Les étudiants titulaires d'un DEUG qui présentent le concours B et ceux titulaires d'un BTS ou d'un DUT qui présentent le concours C ne sont pas davantage pénalisés que les autres. Au contraire, il a été tenu compte du fait que ces voies d'accès au concours sont plus étroites et qu'il convenait de ne pas les rendre infranchissables.

Ainsi, comme cela est précisé dans l'arrêté du 16 décembre 2004, 20 places seront offertes au concours B en 2005 au lieu des 38 habituelles, et 15 places seront proposées au concours C au lieu des 20 habituelles. Vous pourrez calculer que cette diminution est proportionnellement inférieure à celle qui affecte le concours A, réservé aux étudiants issus des classes préparatoires, qui offrira 180 places en 2005 contre 372 en année normale.

Je voudrais, pour conclure, insister sur le fait que ce recrutement modéré n'est que temporaire puisqu'il

ne concerne que l'année 2005 et qu'il vise seulement à maintenir la qualité de l'accueil et de l'encadrement des étudiants dans les écoles nationales vétérinaires.

En 2006, le recrutement, toutes filières confondues, retrouvera son niveau habituel et M. le ministre de l'agriculture sera, dans ce cadre, particulièrement attentif à ce que le nombre de places proposé ne décourage - comme vous le souhaitez, monsieur le député, et je sais à quel point vous êtes attaché à ce sujet - ni la motivation, ni les vocations des étudiants se présentant ou se représentant aux concours B et C.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Louis Fagniez.

M. Pierre-Louis Fagniez. Monsieur le ministre, même si je m'attendais à une réponse de cet ordre, je pensais qu'était venu le jour où le Gouvernement, enfin, s'intéresserait à ces 400 étudiants, dans la mesure où il vient de nous indiquer ne pas être sourd et même avoir une ouïe particulièrement fine ! Je vous rappelle que ce sont des étudiants bien particuliers, à une époque où l'on souhaite que tout le monde ne soit pas dans le même moule ! Finalement, ils subiront une réduction de 50 % de leurs chances.

Vous me dites qu'ils ont certainement dû se tenir au courant des réformes et qu'ils s'attendaient à cette réduction des places offertes aux concours. Mais cette réduction leur a été notifiée au mois de novembre seulement ! Vous savez bien que les étudiants sont préoccupés par leur avenir et qu'ils n'ont pas pour habitude, comme nous les hommes politiques, de lire les circulaires et les décrets ! C'est donc à bon droit qu'ils m'ont interrogé pour sensibiliser le Gouvernement.

Or le Gouvernement vient de nous dire qu'il est particulièrement attentif à la situation des gens qui ont des difficultés. Je m'attendais donc à ce que le ministre de l'agriculture fasse au moins un geste pour ne pas désespérer ces étudiants se présentant aux concours vétérinaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1067

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1179

**Réponse publiée le :** 9 février 2005, page 864

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2005